ABEL

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE UNIPERSONNELLE

AU CAPITAL DE 1 000 EUROS

SIEGE SOCIAL : 33/35 RUE SAINT-AMBROISE

75011 PARIS

RCS PARIS 913 776 670

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 1ER JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six,
Le 1er Juin,
A 15 heures,
L'associé unique de la Société ABEL, SASU au capital de 1 000 €, a tenu une Assemblée Général, au siège social, 33/35 rue Saint-Ambroise 75011 PARIS.

Est présent :

- Mme Cigdem ORAL, détenant seul l'intégralité des 100 actions du capital social

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer, la totalité des 100 actions étant présentes ou représentées. L'Assemblée est présidée par Mme Cigdem ORAL.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du président
- Démission du président et nomination d'un nouveau président,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence,
- le rapport du président,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés non-gérant plus de quinze jours avant la date de la présente réunion, ce dont l'assemblée lui donne acte à l'unanimité.

Il est ensuite donné lecture du rapport du président.
Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte de la démission de Mme Cigdem ORAL de ses fonctions de président, à compter du 01/06/2026 la remercie pour les services rendus à la société, et lui donne quitus entier et définitif de sa gestion.
Après avoir délibéré, l'assemblée générale décide de nommer en qualité de nouveau Président, pour une durée illimitée, à compter de ce jour :

Monsieur Elie **ORAL,**
Né à Nigde (Turquie) le 12 Novembre 1961
Demeurant 4 rue du Chevaleret 75013 PARIS
De nationalité turque

En remplacement de Mme Cigdem ORAL

M. Elie ORAL déclare accepter les fonctions de Président et qu'il n'est frappé par aucune mesure ou disposition susceptibles de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la société.

M. Elie ORAL exercera ses fonctions dans les conditions fixées par la loi et les statuts.

Cette modification n'entraîne aucune mise à jour des statuts, le président de la société étant non statutaire.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décharge purement et simplement la gérance de l'obligation de convocation de cette assemblée sous la forme de lettre recommandée avec accusé de réception.

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à quinze heures trente minutes.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal, qui, après lecture, a été signé par tous les associés.

